

Compte-rendu de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire
de l'Aract Centre
en date du 14 décembre 2015

Le 14 décembre 2015 à 14 H 00.

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie, sur convocation du Conseil d'Administration de l'Aract Centre, au FONGECIF Centre à Olivet à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts concernant la dénomination de l'association

Sont représentées les organisations suivantes :

CFDT	Monsieur BIDET
CFE-CGC	Monsieur LALEUF
CFTC	Monsieur ROSSIGNOL
CGPME	Monsieur DAVIET
CGT	Monsieur PERON
FO	Monsieur PELE
MEDEF	Monsieur COUTON
MEDEF	Madame GUERISSI
MEDEF	Monsieur MEYNENT
MEDEF	Monsieur OUDIANE
UPA	Monsieur BRAUD

Assistent également à la réunion :

Madame DELORME	Assistante de l'Aract Centre
Madame LE TOUCHE	Directrice de l'Aract Centre

Le Président rappelle aux participants que le Conseil d'Administration a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire en vue de modifier les statuts de l'association suite à l'évolution du nom de la région Centre en région Centre-Val de Loire. Il propose donc de changer sa dénomination actuelle « Aract Centre » par « Aract Centre-Val de Loire ».

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

A la relecture des statuts dans leur dernière version d'avril 2011, il est également proposé d'apporter les modifications suivantes :

- Depuis la création de la structure, les statuts mentionnent comme dénomination littérale « Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail » or l'Aract est une association loi 1901 et non pas une agence.
Proposition est faite de modifier les statuts en ce sens, l'intitulé de l'Aract devenant « Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail ».
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- Dans l'annexe « Modalités d'orientations et de suivi de l'action régionale, et plus particulièrement dans la composition du Comité d'Orientation, il est nécessaire de faire évoluer le nom des partenaires ayant changé d'appellation
 - CESR est devenu CESER
 - DRTEFP est devenue DIRECCTE
 - DRIRE n'existe plus,
 - CRAM est devenue CARSAT.Proposition est faite de modifier les statuts en ce sens.
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 H 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et 2 représentants d'organisations présentes.

